

**FOULÉES DE SAINT-SÉBASTIEN sur LOIRE**  
**Dimanche 31 Mars 2019**  
**67<sup>eme</sup> Edition**  
**RÈGLEMENT DES COURSES**

**1. Organisation :**

- Les Foulées de Saint-Sébastien sur Loire sont organisées par le Stade Nantais Athlétique Club (S.N.A.C.) section du Nantes Métropole Athlétisme (N.M.A.), en collaboration avec la Mairie de Saint-Sébastien sur Loire.

**2. Parcours :**

- Le départ de toutes les courses est donné sur le boulevard des Pas Enchantés et l'arrivée de toutes les courses a lieu sur le parking devant le stade René Massé de Saint-Sébastien sur Loire.  
- Le parcours des courses est sur route et longe le boulevard des Pas Enchantés.  
- Le parcours de la Marche Nordique est sur les Iles de Loire  
- Les véhicules à moteur et les 2 roues sont interdits sur les circuits.  
- Ravitaillement à l'arrivée de chaque course et sur la course du 10 km.

**3. Inscriptions :**

**- Attention aucune inscription le jour de la course et limitée à 1000 coureurs pour la course N°5 (10km). L'organisation se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer ce nombre à tout moment. Date limite des inscriptions : le mercredi 27 mars 2019 en ligne et par courrier.**

- Les inscriptions sont ouvertes à tous, hommes et femmes, licenciés ou non.

- Le N° de licence en cours de validité, à la date de la compétition, devra être mentionné sur le bulletin d'inscription pour :

➤ d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un «Pass' J'aime Courir» délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;

➤ les titulaires d'une Licence sportive , en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition

- Pour les autres un certificat médical de *non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition* daté de moins d'un an, au jour de la course, devra être joint au bulletin d'inscription. Le certificat médical est conservé par l'organisateur.

- La participation des Joëlettes est autorisée. Les accompagnateurs seront dotés de dossards, mais non inclus au classement où figurera seulement la Joëlette.

- Les courses seront gratuites pour les jeunes (courses 2,3,4) Pour les mineurs l'autorisation parentale ([à télécharger](#)

[http://snac.athle.com/upload/ssites/000070/foulees\\_de\\_st\\_sebastien\\_/2019\\_-\\_foulees\\_-\\_autorisation\\_parentale.pdf](http://snac.athle.com/upload/ssites/000070/foulees_de_st_sebastien_/2019_-_foulees_-_autorisation_parentale.pdf)) est obligatoire.

- Pour la course adulte des 10 km (course 5) le droit d'inscription est de :

➤ Pour les licenciés FFA : 8 € (+1€ pour toute inscription en ligne).

➤ Pour les non licenciés FFA : 10 € (+1€ pour toute inscription en ligne).

➤ Pour le Relais : 15 € (+1€ pour toute inscription en ligne)

➤ Pour la Marche Nordique 5€ (+1€ pour toute inscription en ligne).

1 euro est versé à l'association GENIRIS (déficiência visuelle de l'IRIS)

#### 4. Modalités d'inscriptions :

- Par Internet : jusqu'au mercredi 27 mars 2018

<https://www.weezevent.com/fouleesdestsebastiensurloire>

- Par courrier : à envoyer avant le mercredi 28 mars 2019 (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : MOREL D. 11 Rue Maryse Bastié 44230 Saint-Sébastien sur Loire.

- Dans l'urne qui sera installée dans le hall du magasin **Super U** de Saint-Sébastien sur Loire (80 Bd des Pas Enchantés) jusqu'au mercredi 27 mars 2019 12H00.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun remboursement des droits d'inscription ne sera effectué.

- Inscription possible le Dimanche 31 Mars à partir de 7 h30 pour la Marche Nordique et les courses 2-3- 4

#### 5. Dossards :

- Sur présentation de la licence ou dépôt du certificat médical, ou les dossards seront remis :

➤ Soit dans le hall du magasin **Super U** de Saint-Sébastien sur Loire (80 Bd des Pas Enchantés) la veille de la course de 9h00 à 17h00.

➤ Soit sur le site à partir de 7h30 le jour de la course.

- Les dossards doivent être portés devant et entièrement visibles, tout athlète ne respectant pas cette règle se verra disqualifier.

#### 6. Horaires des courses :

- les horaires des courses sont :

❖ Marche Nordique 1 (chronométrée) avec bâtons : **8h15 - 8000m** - Filles et Garçons nés en 2001 et avant

❖ Course 2 : **10h00 - 2 000m** - Filles et Garçons, catégories benjamin à cadet, nés entre 2002 et 2007 compris.

❖ Course 3 : **10h15 - 870m** - Filles et Garçons, catégorie poussin nés en 2008 et 2009.

❖ Course 4 : **10h30 - 870m** - Filles et Garçons, nés en 2010 à 2012. Les enfants pourront être accompagnés.

❖ Course 5 : **11 h00 - 10 km et Relais ( 2\* 5 km)** - Filles et Garçons, catégories junior à vétérans, nés en 2001 et avant.

- La course 5 bénéficie du label régional, le parcours est mesuré et homologué FFA. Elle est qualificative pour les championnats de France de 10 km.

#### 7. Récompenses :

- Des récompenses sont distribuées à tous les arrivants.

- Les podiums :

❖ Marche Nordique 1 : **3 premiers hommes et 3 premières femmes**

❖ Course 2,3,4 : les 3 premiers et les 3 premières des catégories

❖ Course 5 - **10 km** : les 3 premiers et les 3 premières de la catégorie junior, master, espoirs/Seniors, puis les 5 premiers et les 5 premières de la course.

- La grille des primes d'arrivées pour la course 5 - 10 km :

Primes (*)	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
Hommes	250 €	200 €	150 €	100 €	50 €
Femmes	250 €	200 €	150 €	100 €	50 €
Homme Perf < 30'25	150 €				
Femme Perf < 34'30	150 €				

(\*) Les primes seront attribuées en classement scratch (toutes catégories confondues).

❖ Course 5 - **Relais** : premier relais hommes, premier relais femmes, premier relais mixte.

8. **Sécurité :**
- Assurée par les commissaires de course avec présence d'un signaleur en tête et en fin de course.
  - L'assistance Médicale est assurée par la Croix Rouge Française.
9. **Chronométrage**
- Double chronométrage manuel assuré sur la ligne d'arrivée par des officiels certifiés par la Fédération Française d'Athlétisme
  - Les temps de passage seront donnés au 1er et 5ème kilomètre. Chaque kilomètre sera indiqué par une borne.
10. **Assurances :**
- Responsabilité civile organisateur contractée auprès de « Alliance International d'Assurances et de Commerce (AIAC) », assureur officiel de la FFA.
  - Les organisateurs de la course déclinent toute responsabilité sur les défaillances physiques pouvant survenir le jour de la course.
  - Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.
  - Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dégradation qui pourraient se produire le jour de la course
11. **Droit à l'image :**
- L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photos et vidéos prises lors de l'épreuve dans le but de promouvoir la manifestation. En vous inscrivant à l'une de ces manifestations, vous abandonnez votre droit à l'image.
12. **CNIL :**
- Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par l'intermédiaire du SNAC et des partenaires de l'épreuve, vous pouvez être amenés à recevoir (par courrier postal ou électronique) des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom et prénom et si possible votre numéro de dossard.
  - les résultats pourront être publiés, les concurrents peuvent s'opposer à la publication des résultats, notamment en utilisant l'adresse FFA cil@athle.fr prévue à cet effet.
13. **Contrôle anti-dopage :**
- Dans le cadre de cette manifestation, vous pouvez être soumis à un contrôle anti-dopage.